

ADHESION 2018

A L'ASSOCIATION DES MEDECINS INSPECTEURS DE SANTE PUBLIQUE ET DES MEDECINS DE SANTE PUBLIQUE



Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Lieu d'exercice actuel :

ARS Préciser : Siège ou DT

Administration Centrale : préciser (DGS ...)

Agence : préciser

Retraité

Autre : préciser

Coordonnées professionnelles

Organisme.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone.....

Email.....

Coordonnées personnelles (pour envoi du reçu)

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone.....

Email.....

Statut MISP Médecin Conseil Médecin contractuel AUTRE (à préciser SVP)

adhère à l'AMISP, et joins un chèque de 35 Euros* à l'ordre de l'AMISP. Signature :

A adresser au

Docteur Emmanuelle Chevallier-Portalez

Trésorière de l'AMISP

9 rue de Garin

31 500 Toulouse

L'AMISP est ouverte à tout médecin exerçant ou ayant exercé dans les services de l'Etat.

*La cotisation peut être déductible des impôts au titre des frais professionnels.

Reçu de cotisation AMISP 2018

Nous certifions que

a acquitté sa cotisation pour l'année 2018 à l'AMISP pour un montant de 35 Euros.



Docteur Bernard Faliu
Président de l'AMISP

Docteur Emmanuelle Chevallier-Portalez
Trésorière de l'AMISP